

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Bertrand AYRAL**

**Convocation faite le 7 novembre 2025**

**Présents titulaires (4) :**

- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jean-Marie pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur Pascal BIRONNEAU pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val de Thouet

**Excusés (7) :**

- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame MEODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur RAMBAULT Pierre pour la Communauté de Communes du Thouarsais
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

---

**AVIS 2025\_001 : ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES D'AIDE A LA DECISION (PRECONISATIONS DE DIMENSIONNEMENTS ET PREIMPLANTATIONS DES SERVICES DE MOBILITE).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2025\_029 du 30 juin 2025 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

**Considérant** les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

**Considérant** la méthodologie proposée pour l'étude des pôles de mobilités :

- Validation de la typologie des pôles (rabattement, connexion, structurant) et de la politique de services lors du comité de bassin du 30 mai 2024,
- Une première phase d'ateliers à l'automne 2024 ayant permis de présenter les préconisations en termes de dimensionnement et préimplantation des services de mobilité,
- Une deuxième phase d'ateliers ayant pour objectif de finaliser les documents techniques de l'étude et la synthèse par pôle de mobilité,

**Considérant** que l'avis porte sur des documents techniques d'aide à la décision,

**Considérant** les délibérations et courriers ou mails des collectivités suivantes :

- Communauté d'agglomération de La Rochelle sur les 7 pôles de mobilité de son territoire (mail du 16/09),
- Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais sur les 6 pôles de mobilité de son territoire (courrier du 28/05),
- Communauté d'agglomération de Niort sur les 8 pôles de mobilité de son territoire (mail du 24/10),
- Communauté d'agglomération de Rochefort sur les 4 pôles de mobilité de son territoire (mail du 24/10),
- Communauté de communes Aunis Atlantique sur 2 pôles de mobilité de son territoire (mail du 25/09),
- Communauté de communes Airvaudais - Val de Thouet sur 2 pôles de mobilité de son territoire (mail du 20/10),
- Communauté de communes Aunis Sud sur 2 pôles de mobilité de son territoire (mail du 02/06),
- SNCF Gares&Connexions sur l'ensemble des gares du bassin Limousin - Périgord (mail du 06/10),

---

**Le Comité de Bassin Sèvres Atlantiques, à l'unanimité, donne un avis favorable :**

- **Sur l'ensemble des avis recueillis à l'échelle du bassin Sèvres Atlantique,**
- **Sur le document technique de dimensionnement et la pré-implantation des services de mobilité dans les pôles de mobilité du bassin Sèvres Atlantique,**

**Le Président du bassin  
Sèvres Atlantique,**



**Bertrand AYRAL**